

Les risques d'inondation

En tant qu'assureur, nous souhaitons vous accompagner pour que vous soyez préparé face aux aléas climatiques, vous accompagner pour un futur plus sûr. Premier risque naturel en France, les inondations concernent 40 % des territoires français, soit près de 17 millions de français*.

Voici quelques conseils pratiques pour préparer votre habitation face aux inondations :

Comment se préparer avant une inondation ?



Consulter le site du gouvernement français **Géorisques** afin de vérifier si votre habitation se situe dans une zone inondable. Préparer votre kit d'urgence.



Installer les applications d'alertes climatiques (**FR-Alert**, **Vigicrues**, **Signalert**) pour être notifié en cas de fortes pluies, crues...



Identifier les disjoncteurs et robinets d'arrêt de gaz et d'eau présents chez vous.



Obturer les entrées d'eau : portes, soupiraux, événements. Et si vous le pouvez : fermez portes, fenêtres et Velux®.



Installer des batardeaux si vous êtes en zone exposée (barrière anti-inondation).



Vérifier et nettoyer régulièrement les toits, les gouttières et les égouts pluviaux sur ou à proximité de votre habitation afin que rien ne puisse empêcher l'eau de s'écouler.



+40%

des territoires français sont concernés par les inondations, soit près de 17 millions de français*.

Comment réagir en cas d'inondation ?



Couper les réseaux de gaz et d'électricité en cas d'inondation importante pour éviter les risques d'explosions et d'électrocution.



Surélever tous les composants et équipements électriques.



Si possible, s'installer dans les parties supérieures du logement près d'une fenêtre.



Faire vérifier votre installation électrique par un professionnel avant de la rétablir pour éviter tout risque d'électrocution ou de dommages...



Si vous êtes sinistré, contactez votre assurance dans les 48h.

L'accompagnement Allianz

Que vous soyez propriétaire ou locataire, l'assurance habitation est indispensable pour se protéger des risques climatiques. Chez Allianz France, nous couvrons en base de notre contrat Habitation les dégâts causés par des inondations faisant l'objet d'un arrêté Catastrophes Naturelles avec la garantie « Catastrophes naturelles ». Les assurés dont l'habitation est située en zone inondable ou non, sont couverts de la même manière.

Pour être bien préparé : abonnez-vous aux alertes météo Allianz afin d'être tenu informé en temps réel de la survenue des phénomènes météorologiques à risque (si vous êtes client Allianz et que vous acceptez de recevoir nos communications, vous recevrez automatiquement ces alertes).

*Source : Géorisques

